

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Tremblay

<https://www.cadre21.org/membres/1810a4f496ed0648ebbf00e>

Date d'obtention : 2022-03-07 16:52:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Très important de ne pas regarder les photos et de suivre les étapes selon ce qui est proposé dans la trousse. Éviter de questionner l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'ai maintenant un protocole à suivre pour mieux intervenir. Je me sens plus outillée.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder les photos et éviter de poser des questions qui pourraient nuire à l'enquête. En suivant les étapes à suivre avec la trousse, je me protège.